

Projet d'ordre du jour

Conformément aux dispositions de la résolution 222-11-22 adoptée le 7 novembre 2022 relative au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé, monsieur le Maire, Guillaume Laverdière, vous convoque à la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi 4 avril 2023 à compter de 19h30, à la salle habituelle des délibérations de l'hôtel de ville, 70 rue Duguay, Saint-Barnabé.

Séance ordinaire du mardi 4 avril 2023

1- Mot de bienvenue

2- Démission de M. André Bertrand à titre de conseiller au siège no 3

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

4- Adoption des procès-verbaux :

4.1 Séance ordinaire du 10 janvier 2023

4.2 Séance ordinaire du 7 février 2023

4.3 Séance ordinaire du 7 mars 2023

5- Correspondance

6- Présentation des comptes mensuels

6.1- Janvier 2023

6.2- Février 2023

6.3- Mars 2023

7- Administration

7.1- Confirmation d'embauche au titre de personne greffière-trésorière adjointe

7.2- Autorisation d'embauche au titre de commis-comptable à temps partiel

7.3- Autorisation pour régler le dossier de relations de travail employé matricule 02-0027

7.4- Migrations système de paie Aurora

8- Sécurité publique

8.1 Autorisation de se départir de l'équipement désuet

9- Travaux publics, aménagement et urbanisme

9.1 Réparation tracteur Kubota

9.2- Réparation camion Mazda

9.3- Location-achat-financement matériel roulant

9.4- Consultation publique règlement 375-23 et 379-23

9.5- Adoption du second projet de règlement 375-23

9.6- Adoption du second projet de règlement 379-23

9.5- Consultation publique règlement 376-23, 377-23, 378-23 et 380-23

9.6- Adoption du règlement 376-23

9.7- Adoption du règlement 377-23

9.8- Adoption du règlement 378-23

9.9- Adoption du règlement 380-23

10- Loisirs, sports et culture

10.1- Confirmation d'embauche au poste d'aide-animatrice pour le camp de jour 2023

11- Affaires nouvelles et divers

11.1- Achat d'une paire de billets pour La Soirée des Gens de Terre & Saveurs 2023

12- Période de questions

13 Levée de l'assemblée.